



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 janvier 2008
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie)

I. Introduction

1. Soumis en application de la résolution 1781 (2007) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) jusqu'au 15 avril 2008, le présent rapport fait le point de l'évolution de la situation depuis mon rapport du 3 octobre 2007 (S/2007/588).

2. Mon Représentant spécial, Jean Arnault, a continué de diriger la Mission. Il était secondé par le chef des observateurs militaires, le général de division Niaz Muhammad Khan Khattak (Pakistan). Au 1^{er} janvier 2008, la MONUG comptait 133 observateurs militaires et 19 policiers (voir annexe).

II. Recherche d'une solution politique

3. Pendant la période considérée, la MONUG a poursuivi ses efforts tendant à enrayer l'escalade des tensions dans la zone de conflit et à faciliter le dialogue entre les parties géorgienne et abkhaze. La démarche générale s'agissant du règlement du conflit demeure qu'un dialogue constructif sur les questions de sécurité, le retour des personnes déplacées et des réfugiés, le relèvement économique et les questions humanitaires faciliterait un règlement politique global du conflit, compte tenu des principes énoncés dans le document intitulé « Principes fondamentaux de la répartition des compétences entre Tbilissi et Soukhoumi », de sa lettre d'envoi (voir S/2002/88, par. 3) et des idées supplémentaires émises par les parties.

4. La Mission a assuré auprès des parties le suivi des accords conclus lors de la réunion du Groupe des Amis présidée par l'ONU à Bonn (Allemagne) les 27 et 28 juin. Ces accords portaient sur la reprise des réunions quadripartites sur la sécurité, l'enquête sur la disparition de Davit Sigua, l'exécution du programme de relèvement dans la zone de conflit financé par la Commission européenne, la coopération en matière de lutte contre la fièvre porcine, la coopération sur la question des personnes disparues, le soutien en faveur de l'établissement de contacts avec la société civile, et la préparation de réunions au niveau des dirigeants (voir S/2007/439, par. 8 à 14). Le 25 octobre, une rencontre a été organisée avec le concours de la MONUG à Soukhoumi entre David Bakradze, Ministre d'État géorgien pour le règlement des conflits, et Sergei Shamba, Ministre abkhaze des



affaires étrangères de facto. Lors de la réunion convoquée à la suite de l'incident meurtrier survenu à Bokhundjara le 27 septembre (voir S/2007/588, par. 18), les deux parties sont convenues des modalités de libération de sept détenus abkhazes, qui ont été remis à la partie abkhaze le 27 octobre avec l'aide de la MONUG. Les parties ont également annoncé un accord préliminaire sur la tenue de réunions consacrées aux questions de sécurité, entre elles, la MONUG et les forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI). J'espère ainsi que des échanges réguliers sur les questions de sécurité pourront commencer au début de 2008.

5. Le 21 novembre, la troisième session du Comité directeur du programme de relèvement dans la zone de conflit s'est tenue dans les locaux de la MONUG à Gali sous la présidence du chef de la délégation de la Commission européenne auprès de la Géorgie, avec la participation du Vice-Ministre géorgien pour le règlement des conflits, le Vice-Ministre abkhaze des affaires étrangères de facto, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et le Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (voir par. 46). En décembre, le Groupe d'enquête conjoint présidé par la MONUG et constitué des deux parties et de la force de maintien de la paix de la CEI ont consacré deux réunions à l'affaire de la disparition de Davit Sigua (voir S/2007/182, par. 15). Au total, le Groupe d'enquête conjoint s'est réuni six fois à ce sujet depuis août 2007 (voir par. 37). Les activités menées sous l'égide du Comité international de la Croix-Rouge au titre de la question des personnes disparues ont ralenti à la suite d'un remaniement ministériel en Géorgie mais devraient reprendre après les élections.

6. Même si des activités ont été entreprises dans le prolongement de la réunion de Bonn, les divergences n'en ont pas moins persisté entre les parties, sur le dialogue politique officiel. Les dirigeants abkhazes ont maintenu leurs objections tant que la situation créée dans la haute vallée de la Kodori par l'opération spéciale de juillet 2006 n'était pas réglée. Le Gouvernement géorgien pour sa part a réaffirmé que la situation dans la haute vallée de la Kodori ne pouvait faire l'objet d'aucune négociation. De surcroît, la partie abkhaze a vu, dans ce qu'elle a qualifié de renforcement constant du potentiel militaire géorgien, y compris dans la haute vallée de la Kodori, la confirmation de ses craintes que le Gouvernement géorgien n'ait recours à la force. Parallèlement, les inquiétudes du Gouvernement géorgien au sujet de l'éventualité d'une attaque abkhaze ont été avivées par la position réitérée par Soukhoumi, selon laquelle la haute vallée de la Kodori faisait partie intégrante de l'Abkhazie et que si cette question n'était pas réglée par voie diplomatique, la partie abkhaze pourrait prendre d'autres mesures pour y remédier.

7. L'évolution de la situation politique interne en Géorgie après les événements de Tbilissi du 7 novembre et lors de l'élection présidentielle anticipée du 5 janvier n'a pas atténué le sentiment d'insécurité décrit plus haut, bien au contraire. Les dirigeants abkhazes ont manifesté la crainte de voir les problèmes internes en Géorgie et la dynamique électorale ouvrir la voie à une intervention militaire dans la zone de conflit. À cet égard, la partie abkhaze a annoncé au début du mois de décembre un renforcement des mesures de sécurité le long de la ligne de cessez-le-feu jusqu'à la mi-janvier 2008. Le Gouvernement géorgien a nié nourrir de quelconques desseins belliqueux et a, de son côté, interprété les mesures de sécurité abkhazes telles que la déclaration de l'état d'urgence dans le district de Gali, comme étant dirigées peut-être contre la population géorgienne du district. Tout comme dans le cas de la haute vallée de la Kodori, la grande méfiance que se vouent

Tbilissi et Soukhomi quant aux intentions qui les animent de part et d'autre ont suscité des actions et réactions qui n'ont fait qu'aiguïser le sentiment d'une menace imminente.

8. À cela s'ajoutent les incertitudes causées par les ramifications de la situation au Kosovo venues se greffer sur une situation déjà tendue. Le Gouvernement géorgien a précisé à maintes reprises qu'il prenait très au sérieux le risque d'une éventuelle reconnaissance par la Russie de l'Abkhazie, selon l'issue du débat actuel sur le statut futur du Kosovo. À la suite de la déclaration d'un responsable russe du parti au pouvoir, selon laquelle la Douma russe pourrait statuer en janvier 2008 sur une demande du Parlement abkhaze de facto en faveur de la reconnaissance par la Russie de l'indépendance de l'Abkhazie, des responsables géorgiens ont indiqué que le Gouvernement prendrait toutes les mesures prévues par la Constitution pour protéger l'intégrité territoriale de la Géorgie.

9. Cette situation politique a été aggravée par un grand nombre d'allégations faisant état de déploiement militaire de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu et d'incidents auxquels sont mêlées les milices abkhazes et la force de maintien de la paix de la CEI. La Mission a enquêté sur ces incidents – d'office, ou à la demande des parties – et conclu que la plupart d'entre eux étaient dénués de tout fondement ou exagérés. Préoccupé par l'évolution de la situation, j'ai fait paraître, le 12 décembre, une déclaration publique exhortant les deux parties à faire preuve de retenue et appuyé l'appel lancé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1781 (2007), afin d'engager vivement chacune des parties à prendre en considération et à traiter avec sérieux les préoccupations légitimes de l'autre partie en matière de sécurité, à s'abstenir de tous actes de violence ou provocations, y compris dans l'action et le discours politique, et à respecter pleinement les précédents accords relatifs au cessez-le-feu et au non-recours à la violence.

10. Tout au long de la période considérée, mon Représentant spécial a maintenu des contacts réguliers avec les deux parties, ainsi qu'avec le Groupe des Amis du Secrétaire général à Tbilissi et dans les différentes capitales. En novembre, il s'est entretenu séparément à Tbilissi avec Matthew Bryza, Sous-Secrétaire d'État adjoint des États-Unis et l'Ambassadeur Hans Dieter Lucas, Directeur pour l'Europe orientale, l'Asie centrale et le Caucase au Ministère allemand des affaires étrangères, à Londres avec Sir Brian Fall, Représentant spécial du Royaume-Uni pour le Caucase du Sud, à Moscou avec Sergei V. Lavrov, Ministre russe des affaires étrangères et Grigory Karasin, Secrétaire d'État et Vice-Ministre des affaires étrangères, et à Paris avec Véronique Bujon-Barré, Directrice générale adjointe des affaires politiques et de la sécurité du Ministère français des affaires étrangères. Il s'est également entretenu à plusieurs reprises avec Peter Semneby, Représentant spécial de l'Union européenne pour le Caucase du Sud. La Mission a facilité les visites à Soukhomi et dans la zone de conflit des ambassadeurs de France et du Royaume-Uni, d'autres représentants du Groupe des Amis, basé à Tbilissi, de M. Semneby, du Nonce apostolique auprès de la Géorgie et de représentants de la Commission européenne auprès de la Géorgie. Mon représentant spécial a assisté à la réunion des hauts représentants du Groupe des Amis tenue à Oslo le 12 décembre, pour faire le point de la situation et de l'application de la résolution 1781 (2007) du Conseil de sécurité.

III. Évolution de la situation dans les zones relevant de la responsabilité de la Mission

Secteur de Gali

11. Dans l'ensemble, la situation dans le secteur de Gali a été calme, avec toutefois des regains de tension liés essentiellement à l'élection présidentielle géorgienne. Comme il a été mentionné précédemment, début décembre, les dirigeants abkhazes ont décidé de renforcer le nombre d'agents de sécurité dans les zones de sécurité et d'armement limité, mesure présentée comme préventive. À l'occasion de ses patrouilles quotidiennes, la MONUG a estimé que malgré cette augmentation, le nombre d'agents de sécurité abkhazes de facto déployés dans la zone de sécurité ne dépassait pas 600, c'est-à-dire le chiffre convenu par les parties.

12. Avant la tenue de l'élection présidentielle, les autorités géorgiennes ont demandé le concours de la communauté internationale afin que les habitants du district de Gali soient autorisés à franchir la ligne de cessez-le-feu pour se rendre aux urnes dans le district de Zougdidi. Les autorités abkhazes de facto ont déclaré que les habitants de Gali étaient libres de participer au scrutin mais ont averti que ceux qui souhaitaient prendre part à la vie politique géorgienne feraient mieux de rester du côté de la ligne de cessez-le-feu correspondant au district de Zougdidi. Ces « avertissements » ont eu un effet dissuasif sur les habitants, qui paradoxalement ont également renoncé à participer à l'élection en raison d'informations erronées, diffusées par les médias géorgiens, selon lesquelles la ligne de cessez-le-feu serait fermée au moment des élections.

13. Le 11 octobre, dans le village de Meore Otobaya, un jeune garçon a été tué par une mine antipersonnel découverte sur la rive du fleuve; cet événement tragique rappelle que, malgré la campagne de déminage menée par le Halo Trust dans le district de Gali durant près de neuf ans, les mines peuvent encore faire des ravages.

14. Le 17 octobre, le commandant d'un poste de sécurité abkhaze de facto a été tué par des policiers géorgiens dans le village de Shamgona, situé à proximité de la ligne de cessez-le-feu du côté du district de Zougdidi, au cours de ce qui a été décrit comme une opération de répression de la criminalité. Les enquêteurs de la MONUG ont confirmé que l'incident n'avait pas de caractère politique.

15. Entre le 30 décembre et le 1^{er} janvier, deux incidents se sont produits dans le village de Nabakevi, le premier concernant le passage à tabac et l'arrestation d'un habitant et des actes de harcèlement contre d'autres résidents commis par des agents d'un poste de sécurité abkhaze situé à proximité, le second l'incendie criminel d'une maison inoccupée, lequel aurait été provoqué, selon certaines informations, par des agents du même poste de sécurité. La MONUG a fait part aux autorités abkhazes de facto de son inquiétude à la suite de ces incidents et les a instamment priées de procéder à une enquête approfondie et de traduire les auteurs de ces actes en justice.

16. Parmi les activités criminelles signalées aux patrouilles de la MONUG pendant la période considérée, on mentionnera un meurtre, deux tentatives de meurtre, sept vols qualifiés et un enlèvement, ce qui représente un net recul par rapport à la même période l'année dernière.

17. Le nombre d'incidents, criminels et autres, a été moins élevé que pendant la période précédente, dans le secteur de Gali, mais un flux quasi quotidien de communiqués erronés diffusés par les médias géorgiens et parfois par les autorités

géorgiennes elles-mêmes a entretenu un sentiment d'incertitude et d'inquiétude généralisé pendant toute la période. Considérées individuellement, les allégations figurant dans ces communiqués ont eu peu de répercussions; en revanche leur effet cumulé a contribué à faire grandir la méfiance et le sentiment d'insécurité et, partant, à augmenter les risques d'affrontement.

18. La Mission a poursuivi ses patrouilles de manière rigoureuse dans tout le secteur de Gali et a organisé un grand nombre de patrouilles en vue de vérifier la véracité des faits rapportés par les médias géorgiens et dans les déclarations officielles. De façon générale, il en est ressorti que les informations étaient ou infondées, ou partiellement fondées seulement, ou encore mal interprétées. Tel était le cas des allégations portant sur le minage de zones situées à proximité de la ligne de cessez-le-feu, la déclaration de l'état d'urgence dans le district de Gali, le déploiement dans la zone d'un fort contingent abkhaze et la fermeture de la ligne de cessez-le-feu au moment de l'élection présidentielle, l'incendie criminel de sept maisons dans les villages d'Otobaya, de Nabakevi et de Tagiloni par les forces abkhazes et des soldats de la paix de la CEI, lesquels auraient également arrêté huit résidents géorgiens, la détention d'un grand nombre d'habitants de Gali par les forces abkhazes, des actes de vandalisme commis sur des panneaux de signalisation routière en langue géorgienne et l'autodafé de manuels scolaires en langue géorgienne par les milices abkhazes de facto, avec la complicité de la force de maintien de la paix de la CEI.

19. Des allégations de plus en plus nombreuses ont également été dirigées directement contre la force de maintien de la paix de la CEI présente dans le secteur de Gali, allégations qui, après vérification par les patrouilles de la MONUG, se sont elles aussi révélées infondées. Étaient notamment sans fondement les allégations portant sur : a) le déploiement à Otchamtchira début novembre de 200 militaires russes et de matériel militaire, y compris 5 chars, 4 lance-roquettes Grad, 5 véhicules blindés de transport de troupes et 7 obusiers; b) l'établissement de nouveaux postes par la force; c) le déploiement d'armes antiaériennes et d'armes lourdes dans les postes de la force; d) un échange de tirs entre des soldats russes et tchéchènes de la force à Otchamtchira, qui aurait fait six blessés; e) l'interdiction par la force du passage de la ligne de cessez-le-feu aux résidents de Gali et un échange de tirs mortels entre soldats de la paix de la CEI près du pont sur l'Ingouri le jour de l'élection, qui aurait coûté la vie à deux personnes.

20. Au mois de décembre, la Mission a supervisé la relève du groupe opérationnel du nord de la force de maintien de la paix de la CEI, soit un total de 1 100 hommes. La partie géorgienne a protesté, faisant valoir que la relève n'était pas coordonnée avec Tbilissi. Elle a également allégué que la force de maintien de la paix de la CEI avait profité de la relève pour faire entrer des troupes supplémentaires ainsi que des armes lourdes dans la zone de conflit. La MONUG n'a pas confirmé ces accusations.

21. Les autorités géorgiennes se sont également inquiétées de la présence de soldats tchéchènes dans la force de maintien de la paix de la CEI. La MONUG a confirmé que depuis l'été 2007, un certain nombre de Tchétchènes avaient effectivement rejoint cette force. Les dirigeants de la force l'ont également admis, démentissant toutefois l'existence d'une « unité spéciale tchéchène ». Ces soldats, qui étaient auparavant répartis entre plusieurs postes, ont été rassemblés dans trois postes, soit un pour chacun des trois bataillons de la force de maintien de la paix,

situés de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu – deux postes du côté de Gali et un autre du côté de Zougdid. La MONUG a estimé que, compte tenu du conflit qui avait eu lieu en 1992-1993, la présence de soldats tchéchènes ne pouvait que heurter les sensibilités de la population locale dans la zone de conflit et n'était donc pas de nature à inspirer la confiance envers la force de maintien de la paix.

22. La police des Nations Unies a continué de se tenir en rapport avec la milice abkhaze de facto dans les districts de Gali, d'Otchamtchira et de Tkvaltcheli. Elle a organisé 19 stages de formation aux normes internationales sur l'application des lois, aux tactiques policières, à l'appréhension de suspects, à l'usage de la force, au maniement des armes et à d'autres techniques essentielles, auxquels ont participé 229 policiers abkhazes de facto. Du 16 au 19 octobre s'est tenu un cours de formation aux enquêtes sur les crimes et délits économiques auquel ont assisté 25 agents du département de la lutte contre la criminalité économique du Ministère de l'intérieur de facto. Du 26 au 28 novembre, 21 agents du département des enquêtes criminelles de ce même ministère ont pris part à un cours sur les méthodes modernes d'enquête criminelle organisé sous les auspices de l'ONU. La police des Nations Unies a par ailleurs mené 38 visites de contrôle dans les locaux de la police de facto. Sept lots de matériel scientifique et tactique ont été offerts à la milice abkhaze de facto et six lots d'ouvrages juridiques de référence ont été distribués aux bibliothèques des services de police abkhazes de facto.

23. La campagne d'automne de conscription dans les forces armées abkhazes de facto dans le district de Gali a débuté à la mi-novembre. Bien qu'aucun habitant n'ait encore été enrôlé, le Bureau des droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie) a continué à surveiller ce processus impopulaire.

24. La question de la langue d'enseignement dans les écoles du district de Gali est demeurée un sujet de préoccupation. Depuis septembre, l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de la culture abkhazes se fait en langue russe dans les écoles du district de Bas Gali. Dans ces mêmes écoles est également entrée en vigueur l'obligation de rédiger les documents administratifs en russe. Les registres relatifs aux matières enseignées en géorgien demeurent toutefois en langue géorgienne.

25. Début décembre, le Bureau des droits de l'homme a reçu de responsables d'organisations non gouvernementales locales des plaintes portant sur des restrictions à leur liberté de circulation de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu. Ces restrictions ont été levées fin décembre.

26. Le 10 décembre, l'immeuble du Centre des droits de l'homme, rénové grâce au Fonds d'affectation spéciale de la MONUG, a été inauguré officiellement à Gali. Son ouverture a coïncidé avec le lancement d'une campagne d'une année organisée à l'échelle du système des Nations Unies pour célébrer le sixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, auquel ont assisté des représentants de la MONUG et du Groupe des amis établi à Tbilissi ainsi que des membres de plusieurs organisations non gouvernementales des districts de Gali et de Soukhoumi fondatrices du Centre des droits de l'homme. Le Bureau des droits de l'homme aidera le Centre à répondre aux besoins d'assistance juridique des résidents.

Secteur de Zougdid

27. La situation dans le secteur de Zougdid est restée calme durant la plus grande partie de la période considérée. Toutefois, la tension est montée brusquement le 30 octobre lors d'un incident qui s'est produit entre les forces de maintien de la paix de la CEI et des membres du personnel du Ministère géorgien de l'intérieur, dans les environs du camp de jeunes patriotes de Ganmoukhouri, près de la ligne de cessez-le-feu. Cet incident, qui a suivi un certain nombre de face-à-face tendus autour du camp, a opposé violemment une patrouille des forces de la CEI à cinq membres du personnel du Ministère de l'intérieur. Ces derniers, accusés par les forces de la CEI d'être intervenus dans la conduite de la patrouille, ont été désarmés, frappés et placés en détention. Les observateurs de la MONUG se sont rendus sur les lieux de l'incident et ont fait tout leur possible pour faciliter la libération des détenus géorgiens et calmer le jeu alors que les deux parties avaient fait venir des renforts, à savoir six véhicules blindés de transport de troupes de type BTR et un hélicoptère du côté des forces de la CEI, et près de 200 membres des services de sécurité du côté géorgien. La libération a été repoussée jusqu'à l'arrivée sur place du Président Mikheïl Saakashvili, lequel, après avoir vu les membres du personnel du Ministère de l'intérieur qui avaient été passés à tabac, a décidé de déclarer *persona non grata* le général Sergei Chaban, commandant des forces de maintien de la paix de la CEI. Durant l'incident, deux soldats des forces de la CEI ont également été frappés et un hélicoptère des mêmes forces a essuyé des tirs qui l'ont légèrement endommagé. D'après les observateurs de la MONUG, le déploiement de forces et l'escalade de la tension au cours de l'incident auraient aisément pu entraîner des pertes en vies humaines.

28. Dans la vidéo qu'un journaliste géorgien a arrachée à un soldat de la CEI, on constate que l'altercation a été déclenchée par la patrouille de la CEI. La séquence vidéo ne permet cependant pas de savoir si des membres du personnel géorgien étaient intervenus dans la conduite de la patrouille, comme l'ont affirmé les forces de la CEI.

29. L'incident a exacerbé les tensions déjà présentes dans les relations entre les forces de la CEI et la partie géorgienne. Le refus opposé par la partie géorgienne à la libre circulation des forces de la CEI dans la zone d'armement limité a incité ces dernières à suspendre les patrouilles dans cette partie de la zone de conflit. Afin de réduire au minimum les risques d'incidents, les forces de la CEI ont également diminué le nombre de patrouilles dans la zone de sécurité durant la période électorale.

30. Le 14 décembre, un journaliste et une équipe de tournage d'une chaîne de télévision géorgienne sont allés tourner un reportage sur le pont enjambant l'Ingouri après avoir obtenu l'autorisation du poste de contrôle des forces de la CEI situé à l'extrémité du pont du côté de Zougdid. En revenant, le journaliste et les cameramen sont repassés par le même poste de contrôle tout en continuant à filmer. Le personnel du poste leur a fait observer qu'il était interdit de filmer à l'intérieur des installations militaires, puis a commencé à les pousser hors du poste après avoir constaté que la caméra continuait d'enregistrer. Une bousculade a eu lieu avant que les journalistes quittent le poste en jetant des tracts électoraux à proximité de ce dernier. Des extraits de la vidéo ont été diffusés plus tard sur la chaîne de télévision géorgienne, et les membres des forces de la CEI ont été accusés d'écarts de conduite. Les autorités géorgiennes ont demandé à la MONUG de faire une enquête.

Celle-ci a permis de conclure que l'interdiction de filmer à l'intérieur des installations militaires était notoire, que les membres des forces de la CEI ne s'étaient pas mêlés de ce que faisaient les journalistes à l'extérieur du poste, que l'altercation n'avait causé de blessures corporelles à aucun des journalistes et que les dommages légers subis par le matériel au cours de l'échauffourée ne l'avaient pas empêché de fonctionner et de continuer à enregistrer. La MONUG a en outre constaté qu'à plusieurs reprises durant les jours précédents, des journalistes d'une chaîne de télévision géorgienne s'étaient rendus à des postes de contrôle des forces de la CEI afin d'y filmer des reportages et d'y distribuer des prospectus électoraux.

31. Au cours de la période considérée, les autorités abkhazes de facto ont affirmé que les effectifs des forces de l'ordre géorgiennes dans la zone de sécurité étaient passés à 2 000 hommes, soit bien plus que l'effectif convenu de 600 hommes. Les effectifs des forces de l'ordre présentes dans la zone de sécurité des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu ont été vérifiés pour la dernière fois conjointement par la MONUG et les forces de maintien de la paix de la CEI avant l'opération spéciale de la Kodori en juillet 2006. L'établissement d'un décompte précis exige la coopération de toutes les parties et une atmosphère de confiance. Comme il est expliqué dans le présent rapport, ces conditions n'existent pratiquement pas à l'heure actuelle. Cela étant, les observateurs de la MONUG déployés dans le secteur de Zougdidi ont continué de s'intéresser à la question mais n'ont pas fait état, durant la période considérée, de changements manifestes dans les effectifs des forces de l'ordre géorgiennes. Si l'on tient compte de la population du district de Zougdidi, qui est bien plus nombreuse que celle du district de Gali, et du fait que les limites du secteur placé sous la responsabilité des postes de police ne coïncident pas avec celles de la zone de sécurité, on comprend qu'il n'est peut-être pas possible de déterminer avec précision les effectifs des forces de l'ordre géorgiennes. Ceux-ci peuvent être supérieurs à 600 hommes, mais pas dans des proportions alarmantes.

32. Pendant la période considérée, la MONUG a continué d'observer des déplacements ordinaires, en direction de la haute vallée de la Kodori, de membres du personnel du Ministère de l'intérieur et de véhicules du même Ministère, principalement des véhicules de soutien logistique utilisés jusqu'à la fin du mois d'octobre aux fins des préparatifs de la saison hivernale. Les déplacements dans la zone de sécurité ont diminué à partir de novembre en raison de la dégradation des conditions de circulation. On a également enregistré une diminution du nombre de survols de la zone. La Mission croit comprendre que cela est dû au fait que la partie géorgienne emprunte d'autres couloirs aériens pour atteindre la vallée de la Kodori. Elle a signalé 12 violations, pour la plupart concernant des véhicules militaires isolés observés sur la route M-27 ou dans Zougdidi. Toujours durant la période considérée, la partie géorgienne n'a généralement pas respecté les procédures convenues pour la notification et le contrôle des déplacements dans la zone de sécurité, en direction de la haute vallée de la Kodori ou depuis celle-ci.

33. Pendant la période considérée, on a signalé aux observateurs militaires de la MONUG 3 meurtres, 1 tentative de meurtre, 6 vols et 13 enlèvements.

34. La police des Nations Unies a organisé 52 stages de formation auxquels ont participé 506 policiers géorgiens au total. Ces stages ont porté sur la protection des lieux de crime, la violence familiale, les opérations antiémeutes et le maintien de l'ordre, l'autodéfense, le traitement des suspects, la police de la circulation, la manipulation des armes et d'autres questions de première importance. Du 2 au

4 octobre, la police des Nations Unies et le Bureau des droits de l'homme ont organisé conjointement à Batoumi un séminaire sur la protection des femmes contre l'exploitation sexuelle dans les situations d'après-conflit, qui a réuni 30 participants, parmi lesquels figuraient des policiers et des fonctionnaires géorgiens et les représentants de neuf organisations non gouvernementales. Le 5 octobre, elle a contribué à la tenue à Batoumi d'une table ronde sur le trafic d'êtres humains, à laquelle ont pris part des experts des Ministères géorgien, russe et ukrainien de l'intérieur, du Ministère turc de la justice et du Bureau du Médiateur en Géorgie, ainsi que les représentants d'organisations non gouvernementales. Elle a également facilité la participation de 10 policiers géorgiens à un stage de formation à la prévention de la criminalité qui s'est déroulé en Pologne du 21 au 28 octobre. Enfin, elle a organisé du 20 au 23 novembre à Zougdidid un stage de formation sur la prévention de la délinquance juvénile et de la violence familiale, animé par des experts géorgiens et ukrainiens et destiné aux policiers et fonctionnaires géorgiens et aux organisations non gouvernementales.

35. Afin d'évaluer les services de police locaux et de leur dispenser des conseils spécialisés, la police des Nations Unies a participé à 38 patrouilles mixtes avec des policiers locaux dans la zone de sécurité et effectué 166 visites d'inspection dans des postes de police locaux. Huit lots de matériel scientifique et tactique ont été distribués sur place et trois lots d'ouvrages juridiques de référence ont également été remis aux bibliothèques des services de police locaux. L'Union européenne a financé la construction d'un poste de police modèle doté d'installations de formation, qui a débuté en octobre dans le village de Lia. En novembre, la MONUG et le Gouvernement lituanien ont conclu un accord de coopération concernant la mise en œuvre d'un programme de sécurité routière.

Vallée de la Kodori

36. L'équipe de la MONUG a maintenu ses patrouilles dans la haute vallée de la Kodori tenue par la Géorgie et dans la basse vallée sous contrôle abkhaze. Elle a continué de signaler qu'elle n'avait pas relevé la présence d'armes lourdes dans la vallée. Le Ministère géorgien des affaires intérieures a indiqué que ses effectifs présents dans la vallée de la Kodori s'élevaient à 578 personnes à la mi-novembre. Si la MONUG n'a pas été en mesure de vérifier le chiffre exact des effectifs, elle n'a pas relevé, contrairement aux affirmations de la partie abkhaze, des signes d'un renforcement important ou de l'introduction d'équipements militaires dans la haute vallée de la Kodori. Toutefois, elle a observé la construction d'infrastructures supplémentaires, notamment des logements et des installations d'entreposage.

Faits nouveaux intéressant la MONUG

37. Les réunions quadripartites hebdomadaires n'ont toujours pas repris. Le Groupe d'enquête conjoint est saisi de neuf affaires, dont quatre sont en voie d'achèvement. L'attention se focalise sur l'enquête relative à la disparition de Davit Sigua (voir S/2007/182, par. 15). À cet égard, le Groupe d'enquête conjoint a tenu six réunions depuis le 24 décembre 2007. L'enquête avait été suspendue entre la mi-septembre et la mi-décembre dans la mesure où certains témoins importants n'étaient pas disponibles et où la MONUG s'occupait d'autres incidents à grand retentissement, tels que l'incident de Bokhundjara survenu le 20 septembre.

38. L'Équipe de la MONUG chargée d'établir les faits a achevé son enquête indépendante sur l'incident mortel survenu le 20 septembre entre les parties abkhaze et géorgienne à Bokhundjara, dans la région de Tkvarcheli (voir S/2007/588, par. 18). Après le rapport soumis au Conseil de sécurité le 12 octobre, l'enquête a permis d'établir ce qui suit :

a) L'incident est survenu à environ 300 mètres de la frontière administrative, du côté abkhaze;

b) S'agissant des circonstances dans lesquelles les deux anciens officiers russes qui dirigeaient le groupe ont été tués, selon le rapport du médecin légiste de la MONUG, le fait qu'aucune des personnes interrogées, du côté géorgien ou du côté abkhaze, n'ait fait état d'une exécution délibérée des deux hommes et la certitude qu'il n'y a pas eu de tirs après l'affrontement ont conduit l'équipe des enquêteurs à conclure que les deux anciens officiers avaient été abattus à bout portant, dans un environnement de combat en situation rapprochée;

c) En ce qui concerne les circonstances de l'affrontement, la partie géorgienne a affirmé que l'incident s'était produit à la suite d'une opération visant un groupe subversif qui opérait sur territoire sous contrôle géorgien, tandis que, selon la partie abkhaze, il s'agissait d'une attaque non provoquée menée contre un groupe de gardes stagiaires de la frontière de facto. Tout en ne disposant pas de preuves irréfutables, l'Équipe des enquêteurs a pu conclure que certaines incohérences relevées dans les témoignages d'éléments abkhazes interrogés à Tbilissi et à Soukhomi, ainsi que certains aspects de leurs activités laissaient supposer l'existence d'activités opérationnelles abkhazes sans rapport avec celles du groupe qui avait été attaqué. D'autre part, compte tenu du manque d'expérience et de compétences professionnelles, du comportement du groupe abkhaze impliqué dans l'affrontement et du fait qu'il ne disposait pas de moyens de communication de longue portée, il apparaissait improbable à l'Équipe des enquêteurs que ce groupe en particulier ait participé à des opérations spéciales sur le territoire tenu par la Géorgie.

39. Dans mon précédent rapport, j'ai signalé qu'une étude de faisabilité avait été entreprise sur les recommandations de la MONUG relatives au renforcement de ses capacités d'observation. Une équipe technique du Siège de l'ONU s'est rendue dans la zone de compétence de la Mission, en octobre, et a formulé un certain nombre de propositions concernant l'utilisation d'engins sans pilote, de radars de repérage d'armes et de systèmes de repérage acoustique. Dans sa résolution 1781 (2007), le Conseil de sécurité m'a prié de continuer à étudier les diverses possibilités qui s'offraient de mettre en application les recommandations de la MONUG et de l'informer de mes conclusions.

40. Les conclusions de l'équipe technique ont été analysées par la MONUG. S'agissant des systèmes de repérage acoustique, la Mission a jugé qu'en raison des limitations qui leur sont inhérentes au regard de l'environnement montagneux de la vallée de la Kodori, ainsi que de considérations de sécurité, de personnel et de coûts, l'efficacité et la viabilité de ces systèmes, notamment en hiver, s'avéraient discutables. En ce qui concerne les radars de repérage d'armes, les difficultés et l'inaccessibilité du terrain durant les mois d'hiver en limiteront aussi la possibilité de couverture dans la vallée de la Kodori. Par ailleurs, même en disposant du nombre de radars requis (deux à trois ensembles sur chacun des deux à trois sites) et du personnel formé nécessaire pour assurer leur fonctionnement 24 heures sur 24, la

capacité du système d'assurer la couverture complète des zones envisagées et d'atteindre ses objectifs reste encore à confirmer.

41. Dans ce contexte, pendant que l'on continuera à étudier la possibilité de recourir aux radars de repérage d'armes, les drones apparaissent comme les moyens les plus susceptibles, de par leurs possibilités, leur souplesse d'utilisation et leur rapport coût-efficacité, d'aider la MONUG à s'acquitter de son mandat. Un ensemble de drones de taille moyenne et à grande autonomie pourraient également, dans une certaine mesure, atteindre les objectifs recherchés par le biais d'un déploiement de radars de repérage d'armes et de systèmes de repérage acoustique.

IV. Coopération avec les forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants

42. La MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI ont continué à coopérer étroitement en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats respectifs. La force de maintien de la paix de la CEI a continué à escorter le personnel de la Mission dans la basse vallée de la Kodori pendant la relève régulière de sa base d'opérations. Elle a également fourni une assistance aux bases temporaires avancées de la Mission qui étaient établies périodiquement à proximité des postes de contrôle de la force de maintien de la paix de la CEI, des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu. Bénéficiant, de la part de la force de maintien de la paix de la CEI, d'une coopération et d'une liberté d'accès entières, la MONUG a observé la relève des unités du Groupe opérationnel du nord, effectuée en décembre (voir par. 20). La MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI ont procédé à un certain nombre de patrouilles conjointes au cours de la période considérée.

V. Questions relatives aux droits de l'homme

43. Pendant la période à l'examen, le Bureau des droits de l'homme des Nations Unies en Abkhazie (Géorgie) a poursuivi son action visant à promouvoir la protection des droits de l'homme et à fournir un appui aux organisations non gouvernementales locales. Il a continué d'effectuer périodiquement des visites d'inspection dans les centres de détention, de suivre le déroulement des procès et d'offrir des services juridiques consultatifs à la population locale. Il a suivi un certain nombre d'affaires relatives à l'occupation illégale de biens, au respect d'une procédure régulière et au droit à un procès équitable, ainsi qu'à la détention arbitraire. Au cours de la période considérée, son bureau à Soukhoumi a accueilli 212 visiteurs. Les questions relatives aux droits de propriété ont continué à constituer la majeure partie des plaintes des requérants.

44. Le Bureau des droits de l'homme a continué d'appuyer la mise en œuvre, en coopération avec des organisations non gouvernementales locales, de quatre projets portant sur la violence au sein de la famille, l'assistance juridique gratuite, l'aide psychologique aux personnes détenues et la sensibilisation à la question des droits de l'homme. Il a poursuivi la mise en œuvre d'un projet visant à améliorer les compétences et le niveau d'instruction de 24 détenus de Dranda en vue de leur réinsertion future. En collaboration avec la police des Nations Unies et la cellule de

la Mission responsable de la question de l'égalité entre les sexes, le Bureau a organisé un séminaire sur la protection des femmes de l'exploitation sexuelle dans les sociétés sortant d'un conflit (voir par. 34). Il a continué de coopérer avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). L'OSCE a envoyé deux représentants du Centre des droits de l'homme de Gali à Varsovie pour participer à sa réunion sur la mise en œuvre de la dimension humaine.

VI. Action humanitaire et activités de relèvement

45. Par le biais de son Fonds d'affectation spéciale, la Mission a entamé, en octobre, la construction d'un nouveau poste de police et d'un centre de formation dans le village de Lia (district de Zougdidi), dans le cadre du programme de relèvement financé par la Commission européenne. La Commission européenne a également financé des travaux de construction d'égouts et l'alimentation en électricité de l'hôpital d'Ochamchira, tandis que le Gouvernement allemand a financé l'acquisition d'appareils de radiographie.

46. À la réunion du Comité directeur du programme de relèvement dans la zone de conflit (voir par. 5), les délégations géorgienne et abkhaze ont discuté de la mise en œuvre de la première phase du programme de relèvement et présenté des propositions de financement en vue d'obtenir un financement supplémentaire. Les participants sont convenus d'assurer le suivi de la rencontre et de tenir la prochaine réunion du Comité directeur à Tbilissi, en février 2008.

47. En septembre, l'équipe de pays des Nations Unies a entrepris un examen global des besoins économiques et sociaux en Abkhazie (Géorgie). Le Programme alimentaire mondial (PAM), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont participé à cet examen, dont les résultats seront publiés dans un rapport final au début de 2008. Le rapport abordera les questions suivantes : l'économie et les petites entreprises; la sécurité alimentaire, la production et l'infrastructure agricoles; la santé; l'éducation; la protection sociale et la protection de l'enfant; la protection des personnes déplacées et de celles qui regagnent leurs foyers; l'aide au logement; et l'instauration d'un climat de confiance. Le rapport comportera des recommandations relatives aux programmes à entreprendre dans la région.

48. Le PNUD a poursuivi la mise en œuvre de son programme sur les moyens de subsistance, qui est financé par la Commission européenne et le Gouvernement norvégien. Au cours de la période à l'examen, le PNUD a achevé la remise en état des systèmes d'adduction d'eau dans la ville de Tkvarcheli et dans plusieurs villages des districts de Gali, Ochamchira et Tkvarcheli. Ces projets ont amélioré l'accès à l'eau et la qualité de l'eau pour quelque 9 200 personnes. Pour favoriser la viabilité des projets, une formation en matière d'entretien est assurée pour les services de distribution d'eau et un appui est fourni en vue de la mise en place d'un système de perception de redevances. Une formation en planification opérationnelle a été dispensée aux représentants des 680 agriculteurs auxquels le PNUD apporte un appui depuis 2005. Grâce à cette formation, ces derniers ont pu élaborer des plans opérationnels pour leurs communautés. Sur les 32 plans conçus, 12 ont bénéficié de la part du PNUD de nouveaux intrants, tels que des tracteurs et des serres. Par

l'intermédiaire de Save the Children, le PNUD a également remis en état des incinérateurs dans les trois hôpitaux de district, fourni du matériel de laboratoire et dispensé une formation au personnel de la santé. Les médecins et les infirmiers formés se sont félicités de la possibilité qui leur était donnée d'améliorer leurs compétences, notamment dans la mesure où nombre d'entre eux n'avaient bénéficié d'aucune formation depuis le début des années 90.

49. À l'initiative du Ministère géorgien chargé de la question du règlement des conflits, un groupe de travail interministériel de haut niveau a été mis en place pour examiner, en collaboration avec le HCR, le programme du Haut-Commissariat et ses interventions en Abkhazie (Géorgie), y compris l'application des orientations stratégiques sur le renforcement de la confiance (résolution 1781 (2007) du Conseil de sécurité, par. 15). Le groupe de travail comprend des représentants du Ministère des affaires étrangères, du Ministère de l'intérieur, du Ministère chargé de la question du règlement des conflits et du Ministère chargé des réfugiés et du logement. En décembre, lors d'entretiens avec le HCR, les autorités de facto de l'Abkhazie ont confirmé leur volonté d'appliquer les orientations stratégiques du Haut-Commissariat. Dans ce contexte, je voudrais rappeler, en le soulignant, l'appel que le Conseil de sécurité a lancé aux deux parties dans ses deux dernières résolutions (voir résolutions 1752 (2007), par. 9, et 1781 (2007), par. 15) afin qu'elles appliquent pour le retour des réfugiés dans la région de Gali, dans un premier temps, les orientations stratégiques du Haut-Commissariat.

50. Dans le cadre de cette stratégie, le HCR, agissant en collaboration avec ses partenaires d'exécution, a poursuivi la mise en œuvre de projets destinés à renforcer la confiance et concernant notamment la fourniture d'un appui à l'agriculture, les centres communautaires, la remise en état d'écoles et la sensibilisation à des questions telles que la violence sexuelle et sexiste et le VIH/sida. Le Conseil danois pour les réfugiés et le Conseil norvégien pour les réfugiés ont progressé dans la mise en œuvre de leurs projets respectifs concernant le logement, la mobilisation communautaire, le microcrédit, la remise en état des infrastructures scolaires et communautaires et l'assistance juridique. Pendant la période à l'examen, la Direction suisse du développement et de la coopération a également continué de prêter son concours à l'application des orientations stratégiques.

51. Les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (ONG) internationales ont continué d'aider les groupes vulnérables affectés par le conflit du côté de la ligne de cessez-le-feu contrôlé par l'Abkhazie. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a continué d'appuyer un projet visant à améliorer la qualité des services dans le domaine de la santé de la procréation, projet qui a été exécuté par une ONG locale en collaboration étroite avec le Centre sida de Soukhoumi et en coordination avec la Commission de coordination géorgienne/abkhaze. Près de 110 personnes comprenant des prestataires de services de santé de la procréation, des médecins généralistes et des infirmiers ont été formés dans le domaine de la santé de la procréation. Pour appuyer les activités du Centre de santé de la procréation à Soukhoumi, le FNUAP a fourni des contraceptifs et du matériel de santé procréative de base. Quelque 800 exemplaires d'un manuel populaire destiné aux jeunes mères, qui fournit des informations sur les questions de santé de la procréation et de santé infantile, ont été imprimés et distribués en Abkhazie (Géorgie).

52. En collaboration avec World Vision International et Médecins sans frontières, le PAM a mis en œuvre des projets nourriture contre éducation et nourriture contre travail, ainsi qu'un projet de lutte contre la tuberculose. Plus de 12 000 personnes de 17 communautés des districts de Gali, Ochamchira et Tkvarcheli ont participé aux projets nourriture contre travail, qui visaient à remettre en état l'infrastructure agricole de base. Après la réhabilitation de parcelles agricoles dégradées et l'arrachage de plantations de thé improductives, les agriculteurs concernés se sont vu attribuer 160 hectares supplémentaires de terres arables. En outre, le PAM a approuvé un projet générateur de revenus consistant à créer des exploitations piscicoles dans six villages des districts de Gali et d'Ochamchira. Dans le cadre de son programme nourriture contre éducation, le PAM a offert des rations à emporter à plus de 1 000 écoliers parmi les plus exposés, dans 82 écoles. En coopération avec Médecins sans frontières, le PAM a également distribué des rations alimentaires à 70 tuberculeux de l'hôpital de Gulripsh.

VII. Questions concernant le soutien

53. Au cours de la période à l'examen, la MONUG a poursuivi sa campagne de prévention du VIH/sida et de sensibilisation à cette affection. Le 30 novembre, la Journée mondiale de la lutte contre le sida a été commémorée à l'échelle de la Mission. Les communautés locales ont pris part aux manifestations organisées à cette occasion et le personnel de la Mission a recueilli des fonds destinés aux personnes démunies vivant dans la zone d'opérations de la Mission. En coopération avec l'Équipe spéciale sur le VIH/sida, l'équipe médicale allemande a continué de promouvoir la distribution de matériel.

54. Par l'intermédiaire de son Coordonnateur pour les questions concernant l'égalité des sexes, la MONUG a continué à sensibiliser son personnel à cette question par le biais de programmes radio réguliers et à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre. Au cours de la période à l'examen, des éléments en uniforme et des civils nouvellement affectés à la Mission ont entendu des exposés sur l'égalité des sexes dans le cadre du maintien de la paix. La Mission a également distribué une brochure produite par la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, dans le cadre d'un séminaire qu'elle a parrainé sur la protection des femmes contre l'exploitation sexuelle dans les sociétés sortant d'un conflit (voir par. 34).

55. Une équipe Déontologie et discipline a été constituée en août 2007, et la Mission a depuis lors mis au point un outil d'évaluation des risques en cas de faute commise par l'un de ses membres, ainsi qu'une stratégie de sensibilisation à usage interne et à l'intention du public. Tous les membres de la Mission, tant les agents locaux qu'internationaux, ont suivi un cours de formation certifié sur les normes de conduite, et une bibliothèque électronique contenant les directives relatives aux questions de conduite et de discipline a été mise à la disposition de tous les personnels de la MONUG.

VIII. Observations

56. Au cours de la période à l'étude, aucun incident n'a opposé les parties géorgienne et abkhaze. Aucune autre confrontation n'a eu lieu entre les forces de sécurité géorgiennes et la force de maintien de la paix de la CEI, après la grave épreuve de force du 30 octobre. Malheureusement, sur cette toile de fond encourageante, une série d'allégations concernant soit le déploiement de forces des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu soit des incidents opposant les forces abkhazes et la force de maintien de la paix de la CEI ont provoqué des tensions et, parfois, suscité de graves préoccupations dans la zone du conflit et au-delà. Une certaine dose de désinformation est compréhensible et inévitable dans un environnement où des appréhensions réelles existent, où les soupçons abondent et où les moyens de vérification sont rares. Toutefois, comme le montre le présent rapport, un tel écart entre, d'une part, les réalités sur le terrain et, d'autre part, les déclarations des médias ou les déclarations officielles donne matière à préoccupation. Dans l'état actuel des choses, une certaine « image de l'ennemi » s'est déjà répandue des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu. Alimenter les peurs et l'hostilité par une présentation déformée des faits ne pourra qu'enraciner cette image et rendre plus difficile la restauration de la confiance qui est l'objectif déclaré des deux parties. À plusieurs reprises, le Conseil de sécurité a invité les deux parties à faire preuve de retenue. Je les y exhorte également. Il convient de souligner par ailleurs que, du point de vue de la prévention des conflits, les fausses allégations d'une partie ne peuvent que pousser l'autre partie à soupçonner une volonté de recourir à la force et à prendre des contre-mesures, d'où le risque d'une dangereuse escalade. Avec les ressources limitées dont elle dispose, la MONUG a déployé des efforts soutenus pour vérifier le plus d'informations possible sur des événements intéressant sa zone de responsabilité. La Mission poursuivra cette action et je souhaiterais que ses conclusions soient pleinement prises en compte par les parties.

57. La question des ressources et des capacités de la MONUG se pose avec acuité depuis 2006, année où les tensions entre les deux parties se sont à nouveau déplacées vers la vallée de la Kodori, une zone où les difficultés du terrain et l'insécurité compromettent l'efficacité des patrouilles pédestres ou motorisées. Les études de faisabilité réalisées au lendemain de l'incident du 11 mars indiquent, sans préjudice du résultat de nouvelles études, que les engins sans pilote constituent manifestement le moyen le plus efficace qui permettrait à la Mission de s'acquitter de sa mission d'observation dans les meilleures conditions de sécurité pour son personnel. S'agissant d'une technologie puissante, des préoccupations ont été exprimées, notamment par la partie abkhaze, sur un usage abusif éventuel non conforme au mandat de la Mission. La MONUG étudie des procédures opérationnelles permanentes qui devraient précisément permettre de répondre à ces préoccupations. Il convient de souligner qu'au-delà de la question de la vallée de la Kodori la modernisation des outils d'observation de la MONUG permettrait de combler le fossé qui sépare depuis près de 10 ans le mandat et les capacités effectives de la Mission. De fait, si l'Accord de Moscou prévoit que le mandat des observateurs militaires des Nations Unies porte sur la surveillance de la zone de conflit, de ses eaux côtières et de son espace aérien ainsi que de la vallée de la Kodori, la Mission se trouve réduite, depuis la destruction en vol d'un de ses hélicoptères au-dessus de la vallée, en 2001, à des patrouilles pédestres et motorisées, comme indiqué plus haut, avec les limitations qu'impose cet état de fait.

Une fois ce fossé comblé, la MONUG sera davantage en mesure de s'acquitter du volet de son mandat portant sur la prévention des conflits.

58. Cela ne signifie pas que le volet du mandat concernant le règlement des conflits ne mérite pas de retenir l'attention. Comme de nombreux rapports qui l'ont précédé, le présent rapport montre que le processus politique est dans l'impasse. Pire encore, des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu, des observateurs crédibles ont fait savoir qu'en 2007 les relations entre les deux parties étaient à leur plus bas niveau depuis les violences généralisées de 1998. Les deux campagnes électorales qui ont été menées en 2007 pour la présidence géorgienne et le Parlement de facto de l'Abkhazie se sont à nouveau fait l'écho du divorce entre les aspirations politiques des parties et de leurs mandants, la réunification et l'indépendance étant perçues comme des priorités absolues non négociables, respectivement pour Tbilissi et Soukhoumi, et défendues avec une égale ardeur. Dans ce contexte, comme indiqué au paragraphe 3 ci-dessus, l'ONU a adopté une démarche fondée sur l'instauration de la confiance, qui part du principe qu'une concertation réussie sur la sécurité, le retour des personnes déplacées et des réfugiés, le relèvement économique et les questions humanitaires favorisera le règlement politique global du conflit. Pour sa part, le Gouvernement géorgien soutient de plus en plus énergiquement que toute avancée reste tributaire d'une révision approfondie de la structure du maintien de la paix et, dans une moindre mesure, des négociations. De son côté, les dirigeants abkhazes s'opposent vigoureusement à toute modification de la structure du maintien de la paix, tout en exprimant parfois des préoccupations quant à ce qu'ils considèrent comme étant un parti pris dans les interventions de la communauté internationale. Il apparaît clairement, depuis quelque temps, que les divergences relatives à l'objectif poursuivi par le processus de paix sont aggravées par des désaccords profonds concernant le processus lui-même. Dans ce contexte, le Secrétariat pourrait procéder à une évaluation du processus de paix et, avec l'appui du Groupe des Amis, s'efforcer d'enrayer le mouvement de recul que semble subir le processus avant de remettre ce dernier sur une bonne voie.

59. En conclusion, je tiens à remercier mon Représentant spécial et le personnel de la MONUG pour les efforts inlassables qu'ils déploient dans un environnement instable, le Groupe des Amis, dont la contribution revêt un intérêt vital pour l'action que je mène, et les nombreux États Membres et organisations internationales qui continuent de prêter leur concours au déroulement du processus de paix.

Annexe

Pays fournissant des observateurs militaires (au 1^{er} janvier 2008)

<i>Pays</i>	<i>Observateurs militaires</i>
Albanie	3
Allemagne	12
Autriche	2
Bangladesh	8
Croatie	3
Danemark	5
Égypte	6
États-Unis d'Amérique	2
Fédération de Russie	4
France	3
Ghana	1
Grèce	5
Hongrie	7
Indonésie	4
Jordanie	7
Lituanie	2
Moldova	1
Mongolie	1
Népal	1
Nigéria	1
Pakistan	11 ^a
Pologne	4
République de Corée	7
République tchèque	5
Roumanie	2
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	5
Suède	3
Suisse	4
Turquie	5
Ukraine	5
Uruguay	3
Yémen	1
Total	133

^a Y compris le chef observateur militaire.

**Pays fournissant du personnel de police civile
(au 1^{er} janvier 2008)**

<i>Pays</i>	<i>Police civile</i>
Allemagne	5
Fédération de Russie	2
Ghana	1
Philippines	2
Pologne	2
République tchèque	2
Suède	2
Suisse	2
Ukraine	1 ^a
Total	19

^a Y compris le conseiller principal pour les questions de police.

Carte